

**Notes d'allocution
L'honorable Noël A. Kinsella
Président du Sénat**

**À l'occasion d'une réception pour le
Musée canadien des droits de la personne**

Ottawa, le 1^{er} décembre 2009

Monsieur Murray,
Honorables sénateurs,
Distingués députés,
Membres du conseil d'administration du Musée canadien des droits de la personne,
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue dans les appartements du Président du Sénat du Canada. Ces salles regorgent d'articles que la plupart des musées seraient ravis de posséder, mais qui ne cadreraient peut-être pas avec les thèmes choisis pour le Musée canadien des droits de la personne. Nous avons parmi nous aujourd'hui plusieurs représentants de cet établissement et j'espère que vous en profiterez pour échanger sur l'avancement du projet et sur les objectifs qu'ils souhaitent atteindre. Vu mon vif intérêt à l'égard des droits de la personne et ma connaissance du dossier, je suis très heureux de les accueillir aujourd'hui.

La création du musée marque une étape importante pour le Canada, la ville de Winnipeg et tout particulièrement pour la Fondation Asper. Ce sera en effet du cinquième musée national au pays et le premier à être construit à l'extérieur de la région de la capitale nationale. Je dois cependant mentionner qu'un sixième projet de musée national a été entrepris à Halifax.

Le Musée canadien des droits de la personne sera une institution vivante destinée à faire connaître l'histoire des droits de la personne au Canada. Rares sont les pays où l'exercice de la liberté et le respect des droits de la personne qui en découle ont donné des résultats aussi positifs que chez nous. Je n'entends toutefois pas que nous avons été irréprochables à cet égard par le passé. Nous avons pris des décisions que nous avons ensuite regrettées, notamment la taxe

d'entrée imposée aux Chinois, le Kamagata Maru ainsi que l'évacuation des Canadiens d'origine japonaise.

Le musée aura pour mandat d'approfondir les questions relatives aux droits de la personne au Canada et à l'étranger, de mieux sensibiliser le public à ces droits, et de favoriser le respect d'autrui, la réflexion et les échanges de vues. L'information est en effet l'un des moyens clés d'éviter de ternir à nouveau notre bilan en matière de droits et de la personne.

Nous avons avec nous aujourd'hui Gail Asper, que vous connaissez sans doute personnellement ou de réputation. Mme Asper est directrice et secrétaire générale de CanWest Global Communications Corp. et présidente de la CanWest Global Foundation. Il importe aussi de mentionner qu'elle est présidente de la fondation Asper, l'organisation philanthropique privée qui dirige le projet de création du Musée canadien des droits de la personne.

Mme Asper est née à Winnipeg, au Manitoba. Elle est la fille de l'entrepreneur et philanthrope Izzy Asper. L'Université du Manitoba lui a décerné un baccalauréat ès arts en 1981 et un baccalauréat en droit en 1984. Elle a été reçue au Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1985 et elle fait maintenant partie de la Société du Barreau du Manitoba. Elle s'est jointe à CanWest en 1989 pour y occuper les fonctions de secrétaire générale et de directrice.

Mme Asper est présente depuis longtemps dans le secteur des arts et de la culture comme bénévole, artiste et collectrice de fonds. Elle a reçu bon nombre de récompenses pour des services rendus à la collectivité et de prix pour des activités humanitaires. Elle a mérité en 2005 le prix du Gouverneur général Ramon John Hnatyshyn de bénévole des arts de la scène. Elle a été décorée de l'Ordre du Manitoba en 2007 et de l'Ordre du Canada en 2008.

Le Musée canadien des droits de la personne est manifestement entre très bonnes mains et j'invite maintenant Mme Asper à nous dire quelques mots.